

AUCH La CCI informe

Créateurs ou repreneurs d'entreprises

Pour les candidats à la création ou à la reprise d'entreprise, la CCI du Gers organise des réunions d'information tous les 15 jours, le mardi matin de 9 h à 12 h 30. Le but de ces matinées est d'informer sur les formalités à effectuer, les obligations fiscales et sociales, les aides et financements possibles, etc... Un tour d'horizon le plus vaste possible est effectué qui permet aux futurs commerçants, industriels ou prestataires de services de mieux appréhender leur nouveau métier de chef d'entreprise.

Les prochaines réunions auront lieu sur inscription les 3 et 17 novembre, 1er et 15 décembre 2015, puis les 5 et 19 janvier 2016, 2 et 16 février 2016 et 1er mars 2016 à la CCI du GERS, Place Jean David à AUCH, à 9 h.

Programme :

- La démarche de création
- Les statuts juridiques
- Les incidences sociales et fiscales du choix du statut juridique
- Les aides à la création

Intervenant : Christine AVRIL - Conseiller d'entreprise - Courriel : c.avril@gers.cci.fr